UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS5599-50	ACTIVITÉ DE RECHERCHE EN HISTOIRE DU QC ET DU CAN.
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

FOUGÈRES, DANY	8217	fougeres.dany@uqam.ca	A-6320
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les heures du bureau seront les vendredis en matinée (10h à 12h), au bureau A-6320. Il est également possible de tenir des rencontres à d'autres moments, à la suite d'une prise de rendez-vous par l'étudiante, l'étudiant.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation SUGGÉRÉE 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 9
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 9
8.2 Document et Informations additionnelles 10
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 12
8.5 Compétences ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1 DESCRIPTION DU COURS

Cette activité permet de réaliser une recherche en histoire du Québec et du Canada, à partir d'un ou de quelques thèmes définis au début du trimestre. Le cours permet de travailler à partir de sources manuscrites, imprimées ou autres et de parcourir toutes les étapes d'une recherche historique, depuis la formulation des questions jusqu'à la communication des résultats. Il fournit l'occasion d'appliquer à la fois la formation théorique et méthodologique et les connaissances historiques acquises à l'étude d'un problème particulier.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Cours du baccalauréat et de la majeure en histoire. Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiant ou l'étudiante doit avoir réussi 20 cours universitaires.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le thème collectif du présent cours d'activité de recherche est :

Le fleuve Saint-Laurent et ses communautés riveraines, à la fois route et milieu de vie

Le fleuve Saint-Laurent, à la fois porte d'entrée et route maritime à l'intérieur du continent Nord-américain marque l'imaginaire, cela tant par son caractère grandiose qu'en raison des ressources hydrographique et halieutique qu'il renferme. Avec son grand ruban bleu s'étirant des Grands-lacs à l'Atlantique, s'ajoute un patchwork d'affluents tout aussi bleu de rivières et de lacs qui colorent ici et là l'immensité du territoire québécois et aussi, faut-il le dire, du territoire canadien dans sa partie orientale. La communauté des historiens et des historiennes convient unanimement d'une chose, soit que ce majestueux fleuve a été au centre de toute l'activité humaine du territoire nord-américain sur lequel nous vivons aujourd'hui, cela allant des populations autochtones riveraines de celui-ci avant le contact avec le monde européen puis, depuis, à la suite de l'arrivée de ce dernier. Le fleuve a été (et est toujours) un espace d'accueil des populations qui ont profité de ses rives pour s'y établir; et il a aussi été (et est toujours) la route du commerce et de l'échange, de produits et biens en provenance ou au sortir de l'Atlantique, vers (et de) l'étranger.

De ce grand ruban, il y a en amont, au départ du lac Ontario sa partie fluviale, à « dimension humaine », où la navigation se fait à vue, où la traverse d'une rive à l'autre, d'au plus 5 km de large, se fait routinière. Un fleuve à l'eau douce, au « courant nonchalant », témoignant d'un climat propice à l'établissement de populations sur ses rives pour rendre les termes de Raoul Blanchard, géographe français venu étudier le Québec dans les années 1940-1950. Puis, allant de la partie est de l'île d'Orléans jusqu'au secteur de Pointe-des-Monts sur la Côte-Nord, l'estuaire du Saint-Laurent se découvre, graduellement avec ses grandes marées, son air salin et ses quelques 60 km de distance dans sa partie la plus large séparant les deux côtes, soit celle du côté nord (la région de la Côte-Nord) et celle du côté sud (la région du Bas-St-Laurent). Si nous convenions d'employer plutôt les termes rive gauche et rive droite, de l'amont vers l'aval, la Côte-Nord serait la rive gauche et le Bas-St-Laurent la rive droite. Enfin, c'est ensuite le golfe du Saint-Laurent, avec ses quelques 300 km dans sa partie la plus large, qui s'étire, jusqu'à l'Atlantique, enserré du côté nord par la Basse-Côte-Nord et du côté sud par la Gaspésie et les principales provinces maritimes.

Nous sommes donc en présence des trois secteurs du Saint-Laurent, chacun offrant un environnement et un climat côtiers distincts, et par effet d'entraînement, trois paysages, trois modes de vie, trois rapports humains à celui-ci. Si le géographe Blanchard nous entretenait du fleuve et de son courant nonchalant dans sa partie longeant la vallée du Saint-Laurent, le pêcheur et poète Roland Jomphe de Havre-Saint-Pierre, celui-ci affrontant le vent du large, écrivait son recueil de poésie au titre *De l'eau salée dans les veines*.

Notre cours a pour objectif la réalisation d'un travail de recherche en histoire, cela en respectant toutes les étapes que nécessite un travail mené de manière scientifique et professionnelle, allant de la constitution d'une bibliographie de sources secondaires (synthèses, monographies, articles scientifiques) aux sources primaires (les archives), jusqu'au dépouillement et à l'analyse de celles-ci. Évidemment, pour chaque étudiante, étudiant, il faudra d'abord choisir son propre sujet de recherche sur le Saint-Laurent, soit en lien avec son « statut » de route, soit en lien avec sa « fonction » de milieu d'accueil de communautés riveraines, décider d'une question de recherche, suggérer au moins une hypothèse à la source de celle-ci et présenter le but à atteindre. Enfin de session, chaque étudiante, étudiant aura mené une recherche originale sur un sujet en lien avec le fleuve Saint-Laurent et ses communautés riveraines.

Lorsqu'on songe à étudier le fleuve Saint-Laurent et ses communautés riveraines, les sujets d'étude possibles sont nombreux, se bousculent. À titre indicatif, et selon une période historique au choix : l'histoire d'un port de pêche, d'un naufrage, d'un pont, d'un service de traversier, la navigation, un type de pêche, l'exploration et la découverte des rives, l'évolution des droits, les loisirs nautiques, le tourisme côtier, les pollutions industrielles ou des villes, les aménagements du territoire, les transformations du paysage, la construction de la voie maritime, le développement des écluses, la gestion des eaux, certaines luttes menées par des riverains, la littérature, poésie et musique inspirées par le fleuve, les saisons et leurs obstacles ou facilités pour la navigation et les riverains, les phares, la route du commerce, etc.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Ce cours de recherche prendra forme sous trois types d'activités : l'activité ateliers/séminaires, l'activité rencontres individuelles et enfin, l'activité présentation des travaux devant la classe. Puisque la participation est évaluée, il va sans dire que la présence est obligatoire. Les discussions porteront autour de lectures communes et des projets de recherche menés par chaque étudiante et étudiant. Lors de la tenue de séances sous forme d'ateliers/séminaires, celles-ci seront partagées en deux moments : une présentation synthétique par le professeur du thème retenu pour la séance puis une discussion collective à partir de textes que nous aurons eu à lire ou des sites web que nous aurons eu à consulter en amont des séances. Nos séances seront aussi le lieu d'une réflexion collective sur les différents types de sources primaires (documents d'époque) susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de vos travaux de recherche. La documentation générale nécessaire au cours ainsi que les liens des sites web à consulter se trouveront dans le moodle de notre cours. Des rencontres individuelles (au nombre de deux obligatoires) seront organisées avec le professeur afin de guider l'étudiante, l'étudiant dans son cheminement de recherche, cela jusqu'à la finalisation du travail proprement dit. Bien qu'il ne faille pas hésiter à demander conseil, il est à rappeler que la recherche en histoire nécessite une grande autonomie. Enfin, les dernières semaines de notre calendrier servirons à discuter des résultats de recherche de chacune et chacun.

Éléments d'évaluation

Activité 1 : Participation

A) Objectif

Évaluer la participation en classe ainsi que la qualité des échanges lors de rencontres individuelles, plus spécifiquement l'engagement de chacun et chacune dans notre projet collectif, ici notre séminaire de recherche.

B) Démarche

Un cours de ce type exige une participation régulière et active de chaque étudiante, étudiant. Au cours de la session, il est attendu que chacun, chacune prenne activement et intelligemment part aux discussions et aux débats. Des absences fréquentes et/ou une passivité excessive en cours nuiront à la note finale de participation, déterminée en fin de session. Ainsi, la participation est indispensable et l'intérêt du cours repose, en grande partie, sur la préparation et le dynamisme des étudiantes et étudiants.

C) Évaluation

La participation est évaluée en lien avec la qualité de la préparation et de la participation aux discussions. Cette évaluation sera discutée avec l'étudiante, l'étudiant.

Activité 2 : Bibliographie et plan de recherche

A) Objectifs

Développer la capacité de mettre en œuvre un projet de recherche en histoire

B) Démarche

Il s'agit d'une phase de réflexion importante, au cours de laquelle vous aurez à déterminer et à présenter le sujet de votre travail de recherche. Après avoir choisi un sujet, un titre provisoire, une question et des sources, vous soumettrez au professeur votre démarche et votre projet par écrit : environ deux pages de texte (interligne 1,5), et une bibliographie préliminaire comprenant au maximum une dizaine de titres (sources secondaires) et la description de vos sources primaires selon les normes et descriptifs archivistiques. Ici, l'étudiante, l'étudiant aura situé son projet de recherche dans le vaste domaine de recherche qu'est celui de l'histoire Canada/Québec et plus spécifiquement, dans le champ des historiques maritime, territoriale, économique, etc., auquel il appartient. Enfin, l'étudiante, l'étudiant aura veillé à présenter la pertinence scientifique et la pertinence sociale de son projet.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la clarté et de la richesse du document remis, ainsi que de la cohérence et de l'organisation de l'information présentée.

Activité 3 : Exposé oral

A) Objectif

Développer chez l'étudiante, l'étudiant des habilités de communication orale, particulièrement la cohérence, la clarté et la synthèse qui font rarement l'objet d'une évaluation régulière dans les cours de premier cycle.

B) Démarche

Une présentation d'une durée de 15 minutes sera réalisée par chaque étudiant, étudiante. L'étudiante, l'étudiant présentera le sujet de son travail de recherche (titre, problématique, état de l'historiographie, sources choisies) ; la démarche suivie et les principales conclusions attendues ; les limites, difficultés rencontrées s'il y a, etc. L'exposé sera suivi d'une période de questions/discussion avec le groupe d'environ 15 minutes.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la clarté de l'exposé, du respect des consignes (de temps) et de la qualité de l'information présentée.

Activité 4 : Travail de recherche

D) Objectif

L'objectif de cet exercice est de mettre par écrit les résultats de sa recherche, cela en empruntant les normes de rédaction similaires à celles d'un article publié dans une revue historique scientifique.

E) Démarche

Le travail de recherche comprend les éléments suivants : la présentation du sujet de recherche, son titre, ses questions de recherche et hypothèses. Il comprend un bilan historiographique, la présentation des sources et évidemment, l'analyse et ses conclusions. Le travail peut se terminer avec la présentation de pistes futures de recherche. L'activité exposé oral aura permis à l'étudiante, l'étudiant de préciser certains points qui seront repris dans le travail final de recherche.
Le travail de recherche devrait compter environ 15 pages, à interligne et demi.

F) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation (en classe et en rencontre individuelle)	**15**	
Bibliographie et plan de recherche	**20**	**17 octobre**
Exposé oral	**25**	**14, 21, 28 nov.**
Travail de recherche	**40**	**12 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement (regard chronologique)
1	5 sept.	Présentation du plan de cours & Introduction générale
2	12 sept.	Regard général sur l'historiographie du Saint-Laurent et « pistes » d'enquête à explorer
3	19 sept.	Visite en archives, BAnQ
4	26 sept.	Travail individuel
5	3 oct.	Travail individuel (dépôt en ligne -sur moodle- d'un premier bilan de recherche historiographique et en archives)
6	10 oct.	Rencontres individuelles avec le professeur
7	17 oct.	Bilan de l'exercice recherche historiographique et de recherche en archives et présentation individuelle sommaire d'une bibliographique et d'un plan de rédaction
8	24 oct.	Semaine de lecture
9	31 oct.	Exposé : *Le golfe du Saint-Laurent au XIXe siècle. Le Québec maritime de Pierre Fortin* *les modalités de déroulement de cet événement seront discutées lors de la séance du 4 septembre
10	7 nov.	Rencontres individuelles avec le professeur
11	14 nov.	Exposés étudiantes, étudiants
12	21 nov.	Exposés étudiantes, étudiants
13	28 nov.	Exposés étudiantes, étudiants
14	5 déc.	Travail individuel et rencontres individuelles au besoin avec le professeur (rédaction finale du travail de recherche)
15	12 déc.	Dépôt des travaux en classe et bilan de session

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Présence en classe et rencontres individuelles.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION (LECTURES OBLIGATOIRES)

Cole Harris, *Le pays revêche. Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, PUL, 2012, p. 220-231.

Jean-Claude Lasserre, *Le Saint-Laurent grande porte de l'Amérique*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980, p. 19-75.

Napoléon-A. Comeau, « À travers le Saint-Laurent », « Notre voyage de retour », *La vie et le sport sur la Côte-Nord du Bas Saint-Laurent et du Golfe. La pêche au saumon et la chasse à la trappe. – Légendes des Montagnais. – Récits d'aventures au Labrador*, Québec, Éditions Garneau, 1945 p. 219-247.

***

Dany Fougères, « Le pont Royal-Albert, 1875-1876 : histoire d'une bérézina sur fond de rivalités ferroviaires », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *75*(3), 2022, p. 3–34.

François Antaya, « Pont de glace, navigation et inondation : enjeux de l'aménagement du fleuve Saint-Laurent dans le secteur de Trois-Rivières (1845-1865) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *68*(3-4), 2015, p. 221–240.

7.2 DOCUMENTATION (EN CONSULTATION EN RÉSERVE DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE)

Alain Boucher, *Voitures d'eau : les goélettes du Saint-Laurent*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2010.

Alfred Dubuc, « Montréal et les débuts de la navigation à vapeur sur le Saint-Laurent, dans Marcel Bellavance, *La grande mouvance*, Québec, Éditions du Septentrion, 1990, p, 15-41.

André Croteau, *Les îles du Saint-Laurent*, Montréal, Éditions du Trécarré, 1995.

Arthur Buies (Victor-Lévy Beaulieu), *Petites chroniques du Bas-du-Fleuve : en passant par La Pointe à l'Original, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Cacouna, Bic et Rimouski*, Paroisse Notre-Dame-des-Neiges, Éditions Trois-Pistoles, 2003.

Christine Larose, *Relation des riverains avec le Lac-Saint-Pierre, 1825-1871*, Maîtrise, Département d'histoire, UQAM, 1994.

Christian Blais*, Le golfe du Saint-Laurent au XIXe siècle. Le Québec maritime de Pierre Fortin*, Québec, Les publications du Québec, 2025.*

Cole Harris, *Le pays revêche. Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, PUL, 2012.

Damasse Potvin, *Le Saint-Laurent et ses îles : histoire, légendes, anecdotes, description, topographie,* Québec, Éditions Garneau, 1945.

Dany Fougères, « Le pont Royal-Albert, 1875-1876 : histoire d'une bérézina sur fond de rivalités ferroviaires », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *75*(3), 2022, p. 3–34.

Dany Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal : du privé au public, 1796-1865*, Québec, Éditions

Donald Creighton, *The Empire of the St. Lawrence*, Toronto, Macmillan of Canada, 1956.

Francine Lelièvre, (dir.), *Montréal, par ponts et traverses*, Montréal, Édition Nota bene, 1999.

François Antaya, « Pont de glace, navigation et inondation : enjeux de l'aménagement du fleuve Saint-Laurent dans le secteur de Trois-Rivières (1845-1865) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *68*(3-4), 2015, p. 221–240.

Jean Cloutier et Jean-Pierre Charest, *Les bateaux-phares du Saint-Laurent en aval de Québec, 1830-1963*, Québec, Éditions du Septentrion, 2016.

Jean Lafrance, *Les épaves du Saint-Laurent (1650-1760)*, Montréal, les Éditions de l'Homme, 1972.

Jean Leclerc, *Les pilotes du Saint-Laurent, 1762-1960 : l'organisation du pilotage en aval du havre de Québec*, Québec, Éditions GID, 2004.

Jean-Claude Lasserre, *Le Saint-Laurent grande porte de l'Amérique*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980.

Jean-Claude Dupont, *Légendes du Saint-Laurent*, vol. 1 et 2, Québec, Légendes du Saint-Laurent, 1987.

John Armoy Knox, *Croisière d'un Américain du lac Champlain à l'Acadie (1887)*, Québec, Éditions du Septentrion, 2008.

Louis-Vincent Barthe, *L'épopée des bateaux blancs*, Québec, Éditions GID, 2023.

Marcel Paquette, *Le Saint-Laurent : le long de la rive nord*, Québec, Éditions GID, 2015.

Maude Bouchard-Dupont, *Mémoires d'un quotidien insulaire. Autobiographies de femmes sur des phares canadiens, 1921-9182*, Montréal, Rapport de recherche, Département d'histoire, UQAM, 2014.

Michèle Dagenais, *Montréal et l'eau : une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011.

Napoléon-A. Comeau, « À travers le Saint-Laurent », « Notre voyage de retour », *La vie et le sport sur la Côte-Nord du Bas Saint-Laurent et du Golfe. La pêche au saumon et la chasse à la trappe. – Légendes des Montagnais. – Récits d'aventures au Labrador*, Québec, Éditions Garneau, 1945.

Normand Lafrenière, *Gardien de phare dans le Saint-Laurent : un métier disparu*, Toronto, Dundurn Press, 1996.

Pierre Camu, *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile, 1608-1850,* Montréal, Hurtubise HMH, 1996

Pierre Camu, *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la vapeur, 1850-1950*, Montréal, Hurtubise HMH, 2005.

Pierre Camu, *La flotte blanche : histoire de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, 1845-1913*, Ottawa, Invenire, 2011.

Pierre Philippe Brunet et al., *Vues du fleuve : le Saint-Laurent et son pays*, Laval, G. Saint-Jean, 2006.

Roger Bruneau, *La petite histoire de la traverse de Lévis*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications, 1983.

Samuel Côté, *Le monde des épaves au Québec*, Québec, Éditions GID, 2020.

Sébastien Brodeur-Girard, *Nos étés : l'esprit des vacances dans le Bas du fleuve, 1900-1930*, Outremont, Trécarré, 2006.

Yves Hébert, *Les ponts de glace sur le Saint-Laurent*, Québec, Éditions GID, 2012.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires**,** allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps